



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un octobre deux mille vingt-cinq, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative n°1 ;**
- **Aide ponctuelle additionnelle 2025/2026 ;**
- **Aide ponctuelle 2025/2026 – Aide aux activités extra-scolaire de natation du centre Aquavexin ;**
- **Aide ponctuelle 2025/2026 – Aide aux activités extra-scolaire – Centre équestre de Fay-les-étangs ;**
- **Délibération sorties seniors – Notre Dame ;**
- **Tarif buvette – Thé dansant ;**
- **Reversement du Trail de la foulurie au profit de l'association perspectives et ligue contre le cancer ;**
- **Autorisation de signature d'un bail à terme différé ;**
- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe ;**
- **Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2024 ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire.**

Présents : Mesdames BÉDÉE, BELHADJ, CUYPERS, DOUDOUH, LAMARQUE, PAN, PEREIRA, PIEREN, SEGUIN, THIMOTÉE-HUBERT,
 Messieurs BRIGANT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GAILLET, GÉRARDIN, GILLOUARD, HUCHER, MÉDICI, RÉTHORÉ, RHALIMI

Absent excusé : M. PARIS,

Absents : Mme FREZZA, M. SCOUARNEC,

Secrétaire de Séance : M. DUVIVIER Jean

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2025_47 : BUDJET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	DÉPENSES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
Opération AMENAGEMENT PAYSAGER - Compte 2128	-30 000 €	
Opération VOIRIE – Compte 2152		14 000 €
Opération ECLAIRAGE PUBLIC – Compte 21534		4 000 €
Opération SERVICE TECHNIQUE – Compte 21318		12 000 €
TOTAL	-30 000 €	30 000 €

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 20.

N° / 2025_48 : AIDE PONCTUELLE ADDITIONNELLE 2025/2026

Vu la volonté exprimée par notre Conseil Municipal de mener une politique très forte en faveur de nos jeunes chaumontoises et chaumontois,

Vu l'inscription d'autorisation budgétaire sur l'article « 65748 Subventions », lors de l'individualisation des subventions, votée au budget primitif 2025,

Vu la communication mise en place pour cette « Aide ponctuelle 2025/2026 »,

Madame le Maire propose pour la saison 2025/2026 que :

1 - La commune de CHAUMONT-EN-VEXIN prenne en charge la cotisation des activités des jeunes de moins de 18 ans qui en ont fait la demande, à hauteur de 50% de la subvention plafonnée à 75,00 €, et limitée à une activité par jeune.

2 - Le montant de l'aide s'élève pour l'année 2025-2026 à 17 002,00 euros.

3 - L'aide sera versée directement auprès de l'association concernée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le versement de l'aide ponctuelle additionnelle 2025-2026 tel que défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

Objet : AIDE PONCTUELLE ADDITIONNELLE 2025/2026 - ANNEXE

ASSOCIATION	Versement subvention au titre de l'aide extra- scolaire 2025-2026
ACADEMIE FOOTBALL VEXIN THELLE	480,00 €
AIKIDO	182,00 €
AS MONTCHEVREUIL	75,00 €
AUNEUIL GYM ARTISTIQUE	297,50 €
BASKET CLUB	2 760,00 €
BELLE VUE EQUITATION Auneuil	75,00 €
BOXING CLUB - ENTENTE GISORSIENNE	45,00 €
BUDO CLUB Karaté	927,50 €
CENTRE EQUESTRE DE LA BONDE	32,50 €
CENTRE EQUESTRE DES NONAINS	225,00 €
Cie ARCHERS	469,00 €
CLUB BOXE GYM GISORS	70,00 €
CSC FOOT	2 850,00 €
CVTA	840,00 €
ECOLE DE MUSIQUE CEV	750,00 €
ENTENTE GISORSIENNE RUGBY	225,00 €
ENTENTE GISORSIENNE VELO	60,00 €
ESCRIME VEXIN THELLE	975,00 €
FOUS DU VOLANT BADMINTON	40,00 €
MODERN JAZZ DANCE	2 025,00 €
RAQUETTE CHAUMONTOISE	602,50 €
SPORTING CLUB JUDO	1 275,00 €
STREET SELF DEFENSE	75,00 €
TENNIS CLUB VEXIN THELLE	900,00 €
THEATRE AL DENTE	675,00 €
VARAP EURE	71,00 €
TOTAL 6574 - Aide ponctuelle 2024-2025	17 002,00 €

N° / 2025_49 : AIDE PONCTUELLE 2025/2026 – AIDE AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES DE NATATION DU CENTRE AQUAVEXIN

Dans le cadre du budget communal 2025, une somme a été votée au compte 65748 afin d'aider financièrement aux activités extra scolaires 2025-2026 des jeunes de moins de 18 ans.

Il est prévu que cette aide sur la cotisation annuelle soit :

- demandée par les familles via un document fourni par la mairie ;
- visée par l'association concernée ;
- validée par une délibération en conseil municipal ;
- puis versée aux associations qui se chargent de rembourser les familles.

Deux demandes d'aide ont été faites au titre de l'apprentissage à la natation – cours donnés par le Centre AQUAVEXIN sur l'année 2025-2026. Or le centre AQUAVEXIN n'est pas une association mais une société à fonds privés. Le centre AQUAVEXIN ne peut donc pas collecter des aides pour les reverser aux familles.

En 2024, à l'unanimité, le Conseil municipal avait voté pour soutenir cette aide aux jeunes concernés par l'apprentissage de la natation au centre AQUAVEXIN.

Aussi, Madame le Maire propose de renouveler en 2025 l'aide aux jeunes pratiquant l'apprentissage de la natation au centre AQUAVEXIN et d'accepter de régler ces 75,00 € directement aux deux familles sur présentation de son RIB.

Le montant total de cette aide s'élève pour l'année 2025-2026 à 150 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **DE VERSER** l'aide extra-scolaire

N° / 2025_50 : AIDE PONCTUELLE 2025/2026 – AIDE AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES – CENTRE EQUESTRE DE FAY LES ETANGS

Dans le cadre du budget communal 2025, une somme a été votée au compte 65748 afin d'aider financièrement aux activités extra scolaires 2025-2026 des jeunes de moins de 18 ans.

Il est prévu que cette aide sur la cotisation annuelle soit :

- demandée par les familles via un document fourni par la mairie ;
- visée par l'association concernée ;
- validée par une délibération en conseil municipal ;
- puis versée aux associations qui se chargent de rembourser les familles.

Une demande d'aide a été faite au titre de l'équitation au sein du centre équestre de Fay les Etangs. Or ce centre équestre n'est plus sous forme d'association mais est devenue une société à fonds privés. Il ne peut donc pas collecter des aides pour les reverser aux familles.

Aussi, Madame le Maire propose de verser l'aide au jeune pratiquant ce sport équestre directement à la famille sur présentation du RIB.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VERSER** l'aide extra-scolaire à la famille du jeune concerné.
Le montant total de l'aide s'élève à 75 euros.

N° / 2025_51 : JOURNÉE RÉCRÉATIVE POUR LES SÉNIORS A NOTRE-DAME DE PARIS

La Commission 3^{ème} âge, dans son programme « bien vivre et vieillir à Chaumont » organise une journée à Notre-Dame de Paris pour les séniors, le jeudi 6 novembre 2025 avec comme programme, déjeuner sur place puis temps libre pour une visite de la cathédrale.

Le coût de transport de cette sortie est estimé à 3 363,00 € et le nombre de places limité à 57 personnes.

Aussi, je vous propose :

- De régler à VOYAGES GRISEL GISORS la dépense correspondante ;
- De demander une contribution financière aux participants de 59,00 € par personne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RÉGLER** à VOYAGES GRISEL GISORS la dépense correspondante ;
- **DE DEMANDER** une contribution financière aux participants de 59,00 € par personne ;

N° / 2025_52 : TARIFS BUVETTE – THÉ DANSANT

Dans le cadre de la tenue du thé dansant organisé par la commune de Chaumont-en-Vexin, il est proposé une buvette ouverte au public afin d'enrichir l'accueil et la convivialité de cet événement. Afin d'encadrer cette activité accessoire, il convient de fixer les tarifs applicables à la vente de boissons lors de ces manifestations :

- Bière : 2,00 €
- Bouteille de Champagne : 25,00 €
- Coupe de champagne : 5,00 €
- Boissons sans alcool 33 cl (coca-cola, orangina...) : 1,00 €
- Café : 0,50 €
- Eau : 0,50 €
- Gâteau : 1,00€
- Gâteau (fin de journée) : 0,50 €

Les recettes issues de cette buvette seront encaissées par la régie « divers ». Madame le Maire propose donc d'approuver la présente grille tarifaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire présentée ci-dessus.

N° / 2025_53 : REVERSEMENT DU TRAIL DE LA FOULERIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET LIGUE CONTRE LE CANCER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la manifestation octobre rose, l'organisation d'un trail a eu lieu.

A ce titre, cet événement ayant été organisé par la commune, des frais d'inscription ont été perçus. Afin de permettre de couvrir les frais d'organisation, et de reverser une partie des sommes perçues au profit de la ligue contre le cancer et de l'association perspectives contre le cancer, il est proposé de procéder au reversement d'une subvention à ces deux associations pour les inscriptions en ligne de :

- 5 € pour les 7 km
- 6 € pour les 12 km
- 12 € pour les 23 km

Pour les inscriptions sur place (coût majoré le jour J)

- 7 € pour les 7 km
- 9 € pour les 12 km
- 15 € pour les 23 km

Les sommes reversées se présentent de la façon suivante :

Nombre de participants	Somme reversée
106 inscriptions en ligne pour les 7 km	530 €
67 inscriptions en ligne pour les 12 km	402 €
30 inscriptions en ligne pour les 23 km	360 €
42 inscriptions sur place pour les 7 km	294 €
18 inscriptions sur place pour les 12 km	162 €
6 inscriptions sur place pour les 23 km	90 €
INSCRIPTIONS TOTALES A TITRE PAYANT :	1838 €

Cela représente deux subventions réparties de la façon suivantes :

Ligue contre le cancer : 919 €

Association perspectives contre le cancer : 919 €

Total subvention versée : 1838 €

Le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations permettant en l'état de procéder à ce versement, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROCÉDER** au versement d'une subvention de 919 euros au profit de la ligue contre le cancer, et de 919 euros au profit de l'association perspectives contre le cancer pour un total de subvention versée de 1838 euros.

Mise aux voix : Pour 20, Contre 0, Abstention 0.

N° / 2025_54 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL A TERME DIFFÉRÉ

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.251-2 et L.251-6 relatifs aux effets du bail à construction ;

Vu le Code de commerce, notamment les articles L.145-1 et suivants relatifs aux baux commerciaux ;

Vu le bail à construction consenti par la Commune de Chaumont-en-Vexin à la S.A. d'H.L.M. du Département de l'Oise, par acte notarié du 10 novembre 1998, portant sur les parcelles cadastrées section AB n° 52, 306 et 363, pour une durée de 35 ans à compter du 15 novembre 1998 ;

Vu le projet de bail commercial à terme différé, prenant effet le 15 novembre 2033, établi entre la Commune de Chaumont-en-Vexin (bailleur) et la SELARL *Grande Pharmacie de Chaumont* (preneur), annexé à la présente délibération ;

Considérant que le bail à construction prendra fin le 14 novembre 2033 et que, conformément aux dispositions de l'article L.251-2 du Code de la construction et de l'habitation, la Commune deviendra propriétaire des constructions édifiées sur le terrain ;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de l'activité pharmaceutique sur le territoire communal, service de proximité participant à la santé publique ;

Considérant que la SELARL *Grande Pharmacie de Chaumont*, qui reprendra le fonds de commerce actuellement exploité au 3-5 passage de la Troësnes, a sollicité la conclusion d'un bail à terme différé lui garantissant la poursuite de son activité à l'expiration du bail à construction ;

Considérant que le projet de bail commercial à terme différé joint fixe les conditions financières et juridiques de cette occupation, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 15 novembre 2033 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1er :

Approuve le principe de la conclusion d'un bail commercial à terme différé entre la Commune de Chaumont-en-Vexin et la SELARL *Grande Pharmacie de Chaumont*, selon les termes du projet annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Autorise Madame la Maire à signer ledit bail ainsi que toutes pièces et documents s'y rapportant, y compris les avenants éventuels non substantiels nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Oise et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

N° / 2025_55 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 511-1 et suivants relatifs aux emplois permanents des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu le besoin de service constaté au sein des services administratifs de la mairie ;

Considérant la nécessité de pourvoir aux besoins du service et de permettre la nomination d'un agent relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1er :

Il est créé à compter du 7 novembre 2025 un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C).

Cet emploi sera à temps complet.

Article 2 :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au chapitre 012 – charges de personnel.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au Contrôle de légalité de la Préfecture de l'Oise et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

N° / 2025_56 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNÉE 2024

La commune de Chaumont-en-Vexin est actionnaire de la SPL SAO ADTO.

Pour rappel, le représentant de la Commune désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires ou directement au sein du conseil d'administration est Madame Emmanuelle LAMARQUE.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Il est donc demandé au Conseil municipal, communautaire ou syndical :

- **D'APPROUVER** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPL ADTO SAO ;
- **DE DONNER** quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR ENTENDU LE REPRÉSENTANT SUR SON RAPPORT ET APRES DEBAT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPL ADTO SAO.
- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la délibération.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

✓ Acceptation des devis du 10 septembre au 6 novembre 2025 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
61551	GARAGE DU BRAS D'OR	Service Technique	Intervention mécanique Peugeot Boxer EH 061 WX (remplacement serrure porte ARD)	779,93 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement 3 lanternes et repose nichoïr pour oiseaux vandalisés (rue des Ecoles)	4 816,68 €
60621	CHAUMONT COMBUSTIBLES	Service Technique	Fioul Service Technique	2 675,00 €
21318	EURL YANNICK	Service Technique	Aménagement et rénovation locaux ST	33 354,00 €
21534	STPEE	Eclairage public	Fourniture et pose prises électriques mat EP (installation décoration de Noël)	3 815,76 €
615228	EBENISTERIE TOIGO	Mairie	Fabrication lames volets (logt écoles)	800,00 €
21351	GRANJARD	Mairie	Changement stores vénitien (accueil Mairie)	1 063,63 €
6156	TCHAOMEGOT	Mairie	Maintenance Kit collecte mégots	714,00 €
6156	ADICO	ECP	Maintenance annuelle classes numériques ECP	4 443,60 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP	1 000,42 €
60631	ADELYA	Cantine	Pièce maintenance laveuse NILFISK cantine	549,00 €
	ODCVL	ECP	Classe nature ECP (Mmes JEACQUES, GENTE)	6 000,00 €
6232	HELFRICH	Mairie	Jouets Noël / Personnel communal	657,46 €
61551	HYDROMECA	Service Technique	Intervention mécanique Balayeuse Scarab	694,18 €
6218	MDN	Cantine	Remplacement agent MICHEL (septembre 2025)	796,65 €
60632	TOLLENS	Service Technique	Matériels et fournitures diverses (réfection volets logt école)	608,66 €

21318	MAS ELECTRICITE	Service Technique	Modification zone éclairage hangar - Ateliers municipaux	858,42 €
21318	MAS ELECTRICITE	Service Technique	Création électrique Vestiaires - Ateliers municipaux	3 332,07 €
21318	MAS ELECTRICITE	Service Technique	Mise en place chauffage par radiants électrique - Ateliers municipaux	1 336,72 €
21318	KE JO MEV ENERGIES	Service Technique	Installation VRV (clim inversée) - Ateliers municipaux	12 684,17 €
21318	KE JO MEV ENERGIES	Service Technique	Installation VMC - Ateliers municipaux	2 680,64 €
60631	ADELYA	Mairie	Achat produits d'entretien mairie (otobre 2025)	683,98 €
60631	ADELYA	Cantine	Achat produits d'entretien cantine (otobre 2025)	692,53 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECM (Multi)	697,55 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Multi)	542,67 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Multi)	551,61 €
6156	LNE	Police Municipale	Vérification cinémomètre	639,60 €
615221	BEAUFILS	Mairie	Remplacement radiateur (couloir haut Mairie)	996,00 €
61551	HYDROMECA	Service Technique	Intervention mécanique balayeuse Scarab (moyeu avant droit)	5 938,97 €
6245	GRISEL VOYAGES	Mairie	Transport Sortie Notre Dame (06/11/2025)	3 363,00 €
6232	LEROY TRAITEUR	3ème âge	Repas des aînés du 19/10/2025 (réactualisé)	8 051,00 €
6232	HELFRICH	Mairie	Chèques cadeaux (Noel seniors)	15 722,90 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Multi)	2 004,87 €

615221	SG ELEC	ECP	Création ligne électrique 4 prises pour salle prof ECP	1 329,60 €
61551	VEXIN METALLERIE	Service Technique	Réparation camion benne GB 350 JB	2 018,40 €
21312	FRANCIS VANNIER	Ecoles	Isolation plafonds ECP B2 - B3	19 307,38 €
6064	SEDI	Mairie	Enveloppes personnalisées CEV	913,92 €
6067	ALDA	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme FRANKART)	653,28 €
6237	SEDI	Mairie	Restauration registres communaux 1926-1927 / 1938-1941 / 1942-1945 / 1946-1947	3 247,58 €

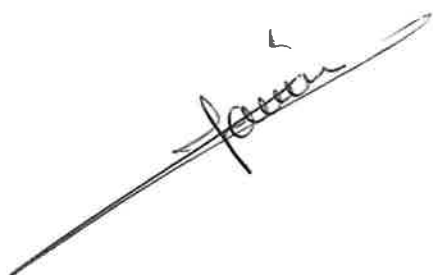
✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 10 septembre au 6 novembre 2025 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
17/09/2025	5 rue Jean Lefevre	Non
22/09/2025	4 rue de la Pommeraie	Non
01/10/2025	1 rue Jean Lefevre	Non
02/10/2025	3 et 5 Passage de la Troësne	Non
08/10/2025	Les Châtaigniers	Non
10/10/2025	22 rue de la République	Non
10/10/2025	8 rue du Commerce	Non
10/10/2025	2 rue de la Pissotte	Non
16/10/2025	41 rue de la résidence du Jard	Non
16/10/2025	27 rue de la résidence du Jard	Non
16/10/2025	15 rue de la résidence du Jard	Non
16/10/2025	26 rue de la résidence du Jard	Non
23/10/2025	Les Longues Rayes	Non
23/10/2025	16 rue des Longues Rayes	Non
27/10/2025	5 rue Jean Lefevre	Non
27/10/2025	21 rue de Noailles	Non
29/10/2025	Impasse du Rousselet	Non

- ✓ Concession dans le cimetière communal du 10 septembre au 6 novembre 2025 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
02/07/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 2, tombe 170
28/07/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 3, tombe 70
25/08/2025	5 ans	Gratuit	Clos 2, division 3, tombe 46
12/09/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 2, tombe 186
22/09/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 3, tombe 11 Bis

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 00

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurin', written diagonally across the page.